



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2022

VALIDE AU CONSEIL DU 30 JUIN 2022

Présents : Ghislain CABAL-ZINCK, Virginie CASTANIER, Sylvie MEUNIER, Zoé POHL BOUSQUET, Gérard RAMONDENC, Dominique ROURE, Jean- Jacques SELLAM, Christian VERNHET

Procuration : Chantal BARRIERE à Christian VERNHET

Absents excusés : Chantal Barrière - Christophe RAYSSAC

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif 2021
- Vote du compte de gestion 2021
- Vote du budget primitif 2022
- Vote des taxes directes locales 2022
- Approbation du compte rendu de conseil municipal du 18 mars 2022
- Régularisation des commissions municipales
- Emploi camping
- Emploi château
- Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H30 en présentant monsieur Delmond (Conseiller aux décideurs locaux – trésor public) qui nous fait l'honneur de sa présence.

Monsieur Delmond présente sa fonction et le rôle du SPL ; il précise son champ de compétence, dans le respect de l'autonomie de la commune ; après quoi, il projette le diaporama qu'il a préparé relatif à la situation financière de la commune. Monsieur Delmond reprend alors l'évolution des recettes et des dépenses de la commune et analyse l'évolution de sa Capacité d'Auto Financement (nette et brute). Il en ressort une situation relativement favorable de la commune au regard des projets que la commune souhaite engager.

Un débat s'instaure, Jean Jacques Sellam expliquant son désaccord avec l'analyse de monsieur Delmond, notamment sur l'analyse de la CAF de la commune. La question de l'évolution à terme des recettes et des dépenses de la commune fera l'objet d'une attention vigilante d'ici 2026 avec des choix à faire, notamment sur la politique de l'eau. A l'issue des échanges, monsieur le Maire remercie monsieur Delmond qui quitte la séance.

Le conseil municipal se poursuit en traitant les questions à l'ordre du jour.

- **Vote du compte administratif 2021**

Les éléments fondamentaux du compte administratif sont présentés ; après quoi, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses, monsieur le Maire quitte la séance. Le premier adjoint Dominique Roure assure la présidence du conseil et fait procéder au vote du compte administratif qui est reconnu sincère et conforme aux résultats présentés. Le compte administratif et l'affectation des résultats avec le report à nouveau de 241350,89 euros est validé à l'unanimité.

- **Vote du compte de gestion 2021**

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil municipal. Il présente les éléments du compte de gestion. Ayant pris connaissance de l'ensemble des opérations effectuées en 2021, ainsi que sur l'exécution du budget, et les valeurs inactives, le conseil ne fait aucune observation, ni réserve sur le compte de gestion 2021. Délibéré à l'unanimité.

- **Vote du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire présente les éléments fondamentaux du budget primitif 2022. Un débat s'engage notamment sur la montant des investissements avec des dépenses nouvelles (409631€ contre 248707€ en 2021) liées au projet de la maison Rascalou, la voirie, et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes.

Pour l'essentiel le débat porte sur l'importance d'impulser des projets dynamisant le centre bourg et développant la commune (maison Rascalou en complément avec l'écohomeau (salle des fêtes- place de Faveyrolles- voirie...) au regard d'une prudence nécessaire dans la gestion budgétaire, compte tenu de contexte que nous vivons et de la faiblesses des marges de manœuvre (augmentation des fluides et des matières premières, travaux à prévoir sur l'église de Faveyrolles...).

Dans le cadre du débat budgétaire, la répartition des subventions aux associations, incluse dans le budget est présentée et commentée. Au final, le budget primitif est validé par le conseil avec 8 voix pour (dont une procuration) et 1 voix contre.

- **Vote du taux des différentes communales**

Monsieur le Maire présente le projet de taxes communales pour 2022, en précisant qu'elles sont reconduites sans augmentation, malgré l'alourdissement des charges et des coûts pour la commune. La taxe foncière sur le bâti est fixée à 33,59 % et la taxe foncière sur le non bâti est fixée à 61,12%. Délibéré à l'unanimité.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2022**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2022 joint à la convocation. Monsieur Jean Jacques Sellam demande la modification du passage concernant l'adduction d'eau au hameau de Buccels. Il demande que le passage initial « *La demande a été faite et réitérée auprès du syndicat des eaux SIAEP « rives du Tarn »*. Jean Jacques Sellam, président du SIAEP, précise que cette demande est conditionnée par la dévolution de la régie municipale au SIAEP » soit remplacé par la rédaction suivante : « Monsieur Sellam, en sa qualité de président du SIAEP rappelle que ce sont les communes qui décident de l'adduction d'eau. Il précise que si la commune de Saint Izère donne la compétence générale au SIAEP, celui-ci pourrait alors envisager l'alimentation en eau de Buccels et du Bournaguét. »

Dominique Roure propose d'accéder à cette demande qui ne modifie nullement le sens du passage qui conditionne l'adduction d'eau des hameaux à une dévolution du marché de l'eau au SIAEP sans pour autant que la SIAEP n'émette aucun engagement formel. Le conseil valide la nouvelle rédaction.

- **Présentation des commissions municipales**

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique Roure, adjoint, qui rappelle la volonté de la municipalité d'animer des commissions consultatives pour associer l'ensemble de la population à la vie de la commune.

La commission d'appel d'offre est composée du maire et ses adjoints, de Zoe Pohl Bousquet et de Christophe Rayssac. Commission validée à l'unanimité

Les commissions consultatives municipales sont arrêtées à l'unanimité :

- Commission « ***mieux vivre dans la commune*** » coordonnée par Ghislain Cabal Zinck
- Commission « ***valoriser et animer le patrimoine*** » coordonnée par Christian Vernhet
- Commission « ***développer le tourisme vert*** » coordonnée par Dominique Roure et Virginie Castanier
- Commission « ***communication et démocratie locale*** » coordonnée par Ghislain Cabal Zinck

- **Délibération pour les emplois saisonniers camping et château**

La nécessité d'avoir recours à des emplois saisonniers pour assurer les permanences au château et au camping est rappelée. Les fonctions des années précédentes sont reconduites tant pour le camping : accueil des campeurs- nettoyage des équipements collectifs- vigilance- paiement des indemnités ... que pour le château : accueil des visiteurs- vigilance sécurité et état des locaux- animation et communication touristique en lien avec l'office de

tourisme et les réseaux sociaux... le partenariat avec l'office de tourisme est reconduit ; l'OT assurant la rémunération en Juillet et août d'un personnel pour le château, la commune rémunérant les week-ends d'Avril à Septembre et le complément de service pour assurer une présence régulière durant l'été.

Unanimité pour le recours à ces emplois saisonniers.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil se poursuit par un tour de table où sont évoquées les affaires courantes : installation d'un bungalow au camping avec un contrat de location – préparation et rendu compte des commissions intercommunales- second tour des élections présidentielles.

Monsieur le Maire conclut le conseil à 23H15 en remerciant chacun de sa participation.